



Énoncé de politique

Assurance-emploi

8 août 2011



Fraternité internationale des Chaudronniers

204, 10059 - 118 Avenue, Edmonton, AB T5K 0B9

L'assurance-emploi (a-e) joue un rôle important dans l'économie canadienne. Un exemple de son importance est que l'a-e a adouci modestement l'impact de la récession récente sur plusieurs travailleurs qui ont perdu leur emploi à la suite de la crise économique mondiale. L'a-e finance également des prestations spéciales telles les congés de maternité/parentaux/adoption ainsi que les congés de maladie et de soins de compassion. De plus, l'a-e offre un éventail de prestations et de mesures de soutien pour la formation ainsi que d'autres programmes d'ajustement pour les travailleurs éligibles.

Selon nous, les travailleurs devraient avoir accès aux prestations régulières selon un critère national uniforme d'éligibilité de 360 heures de travail. La durée des prestations devrait être allongée tout particulièrement en période de chômage élevé. Les prestations devraient être calculées à 60% des gains assurés de la moyenne des 12 semaines de travail précédentes. L'accès aux prestations pour la formation devraient également être amélioré. De tels changements ne devraient pas être financièrement onéreux dans une économie à faible taux de chômage.

Nous rejetons l'argument de ceux qui prétendent que le système « généreux » d'a-e augmente le taux de chômage et crée des désincitations à travailler. Ceci n'a pas été le cas dans plusieurs pays européens qui offrent de meilleures prestations aux travailleurs sans emploi accompagnées de dépenses accrues sur des mesures de formation et de stimulation du marché du travail qui aident les travailleurs à trouver de nouveaux emplois.

La FIC appuie la division actuelle des primes entre les employeurs et les travailleurs et s'oppose à la proposition de certains groupes patronaux d'égaliser les primes des employeurs et des travailleurs. La majorité des économistes conviennent qu'une grande partie de la prime payée par l'employeur est en bout de ligne payée par les travailleurs parce qu'elle fait partie de la rémunération globale. Si l'on diminuait la contribution de l'employeur ceci ne ferait qu'augmenter les profits qui ne se reflèterait que graduellement par une augmentation des salaires. Durant la période de transition, les primes des travailleurs devraient s'accroître. En résumé, un changement dans la division des primes constituerait un transfert de revenu au détriment des salaires des travailleurs pour accroître les profits des employeurs.

Selon nous, il est préférable de financer la majorité des prestations d'a-e à partir de primes plutôt que par les impôts sur le revenu. Ceci reflète que l'a-e est un programme d'assurance. De cette façon, les prestations sont disponibles uniquement aux individus qui ont payé de primes pour une période définie et non à tous les citoyens. Les primes et les prestations sont basées sur les gains assurables jusqu'à un maximum de gains moyens.

Un nouveau régime de financement devrait arrêter toute forte hausse des primes jusqu'à ce qu'on ait une période de relance économique soutenue et devrait prendre en considération le fait que qu'une bonne partie du surplus du compte d'a-e a été accumulé avant la récession actuelle. Le rôle des employeurs et des travailleurs dans la gestion financière du programme d'a-e devrait être accru.

L'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada (OFAEC) devrait surveiller le compte de fonctionnement de l'a-e et devrait gérer de façon indépendante tout fonds de réserve ou de surplus à l'usage exclusif du programme d'a-e. Le compte de fonctionnement de l'a-e devrait être séparé des comptes du gouvernement du Canada. Des représentants des employeurs et des travailleurs devraient siéger à l'OFAEC pour donner leur apport.



Fraternité internationale des Chaudronniers

204, 10059 - 118 Avenue, Edmonton, AB T5K 0B9

Le gouvernement fédéral devrait verser dans le compte séparé de fonctionnement de l'a-e un montant équivalent aux déficits encourus depuis 2009 jusqu'au moment où le compte soit totalement séparé et devrait couvrir tous les déficits futurs du compte jusqu'à ce que le taux de chômage baisse en dessous de 6,5%.

6,5% était le taux de chômage national moyen au cours des cinq années avant la récession – de 2004 à 2008 –et peut être considéré comme un taux « normal » de chômage. Les prévisions du Budget 2011 sont que le taux de chômage tombera à moins que 6,5% en 2015. Les prédictions à plus long terme prévoient que le taux de chômage sera encore plus bas par la suite à cause du ralentissement de la croissance de la main-d'œuvre.

Selon l'avis de l'actuaire principal de l'a-e, le taux des primes devrait être fixé annuellement par l'OFAEC pour couvrir les coûts anticipés du programme pour la prochaine année selon un taux de chômage national de 6,5%. Ceci serait environ égal aux primes actuelles bien que le montant précis puisse varier légèrement à la hausse à cause des coûts anticipés des prestations spéciales, des prestations de chômage, de mesures spéciales, des coûts administratifs, de projets pilotes et de tout changement législatif des prestations.

Lorsque le taux national de chômage baisse en dessous de 6,5%, l'OFAEC devrait commencer à établir un fonds séparé de réserve suffisant pour empêcher une hausse des primes si le taux national de chômage devait dépasser 6,5%. Ce fonds de réserve devrait être constitué d'obligations à court terme du gouvernement pouvant être liquidées rapidement dans le cas d'une autre récession.